

## COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

27 JUILLET 2015

Suite à ses agissements à l'occasion de son inscription à la « Course Croisière EDHEC » 2015, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Erwann ROUZAUT.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 27 juillet 2015 a décidé :

1°) Monsieur Erwann ROUZAUT est sanctionné d'une interdiction de compétition pendant une durée de six mois, à compter du 1er janvier 2016.